



CONSIGNES & RECOMMANDATIONS à l'intention des parents

Papiers d'identité

Nous vous rappelons que la Carte Nationale d'Identité est indispensable. Un passeport individuel en cours de validité convient également pour les ressortissants de la CEE. Pour tout autre nationalité, il y a lieu de consulter le Consulat ou l'Ambassade les plus proches de chez vous. Depuis Janvier 2017, il faut également présenter une Autorisation de Sortie de Territoire (formulaire Cerfa N° 15646*01) signée par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale à télécharger <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1922> accompagnée de

de la photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport de la photocopie du livret de famille si le nom du parent signataire diffère de celui de l'enfant

ATTENTION

Si une procédure d'opposition (OST) a été déclarée en préfecture, l'enfant est inscrit sur un fichier et fait donc l'objet d'un signalement. **Cet acte va donc à l'encontre de l'autorisation de sortie (AST) mais l'interdiction peut être levée.** Pour ce faire, les deux parents doivent se présenter au commissariat ou à la gendarmerie, ensemble ou séparément, avant le départ pour déclarer qu'ils autorisent l'enfant à quitter le territoire en précisant la période et la destination.

Depuis juin 2004, la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) remplace le formulaire E111. Cette carte, valable 2 ans est individuelle et nominative et elle est délivrée par votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Elle est nécessaire pour tous les pays de l'Europe. Vous pouvez la demander par internet via le site de la Sécu www.ameli.fr (démarche à effectuer au moins 1 mois à l'avance pour plus de sécurité). Cette attestation vous évite d'avancer les frais médicaux sur place

Tout élève qui ne serait pas en possession des documents requis pourra être refoulé à la frontière et les frais occasionnés pour son rapatriement seront supportés par les parents qui ne pourront prétendre à aucun remboursement. Ceci a également pour conséquence de 'monopoliser' le cas échéant un professeur et de gêner le bon déroulement du séjour du groupe

INFORMATIONS RELATIVES AU PAYS VISITE : [www/diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

Les bagages

Nous vous conseillons une valise souple ou un sac de voyages à déposer dans la soute autocar, un petit sac pour les pique-niques et affaires personnelles conservé par les jeunes. Quant aux vêtements, veuillez munir votre enfant de vêtements chauds en cas de mauvais temps, d'un vêtement de pluie et surtout de bonnes chaussures. N'oubliez pas le nécessaire de toilettes et le cas échéant les médicaments pour les traitements médicaux en cours.

Prévoir des petites valises car les familles hôtes accueillent plusieurs jeunes et n'ont pas toujours de grandes voitures, au contraire.

Les jeunes (et leurs parents) sont responsables de leurs effets personnels. Evitez ainsi d'emporter les Ipods, les Ipads, les téléphones portables, les bijoux de grande valeur que l'on oublie dans l'autocar, dans la famille d'accueil, à l'hôtel ou que l'on se fait voler. Vérifiez que vous n'oubliez rien dans les familles ou hôtels le dernier jour ! Nous ne pourrions être tenus responsables de toute perte ou vol d'effets personnels.

Les familles d'accueil

Nos correspondants locaux sont en charge du recrutement des familles et les sélectionnent selon des critères de moralité, d'hygiène, de confort matériel et de chaleur de l'accueil. Celles qui ne respectent pas leurs engagements et qui nous sont signalées sont systématiquement rayées de nos listes.

L'hébergement en famille s'effectue à raison de 2, 3 ou 4 élèves par famille. Par expérience, nous savons que des changements peuvent intervenir jusqu'à la dernière minute. Les jeunes ont pour consigne d'appeler leurs parents dès le premier soir afin de leur communiquer les coordonnées téléphoniques de la nouvelle famille. Des problèmes de compréhension de la langue peuvent parfois entraîner des malentendus. Dès qu'un problème survient, les élèves doivent en faire part à leur professeur qui se déplacera le cas échéant pour vérification. La prise de photos dans les familles est interdite sauf permission de la famille d'accueil et ce pour conserver la vie privée des hôtes.

Sachez que généralement les familles accompagnent les jeunes au point de rendez-vous et viennent les rechercher. Il se peut que dans certaines occasion, l'organisateur fasse appel à des taxis pour assurer cette tâche.

Les familles n'ont pas pour mission de faire acquérir des connaissances linguistiques aux élèves dans le cadre de voyages scolaires. Après le repas, la soirée se déroule généralement au salon devant la télévision et c'est aux élèves de faire le premier pas s'ils veulent en retirer un certain bénéfice.

Nous n'exigeons pas des familles qu'elles aient une douche. Une baignoire convient tout aussi bien. La baignoire reste en Grande-Bretagne plus répandue que la douche et il n'y a souvent qu'une salle de bains.

Les repas

Sachez que le 'traditionnal breakfast' n'existe plus, Britanniques et Irlandais ont adopté dorénavant le petit-déjeuner continental. Le repas du soir : il ne revêt pas le même caractère d'importance que chez nous en France. Si certaines familles partagent leur repas à table avec leurs hôtes, d'autres laissent les enfants manger seuls. Ayant coutume de prendre leur dîner vers 17h30 – 18h00, certaines familles ne changent rien à leurs habitudes quotidiennes.

Les allergies alimentaires

Toute allergie doit nous être signalée le plus rapidement possible et **au plus tard 3 mois avant le départ**. Ne sont concernés que les participants qui risquent de présenter des pathologies graves pouvant provoquer des signes cliniques nécessitant une intervention médicale voire une hospitalisation.

La nature de l'allergie ou du problème médical doit nous être détaillée par écrit de façon précise et traduite dans la langue du pays visité. Ce document sera alors transmis à notre organisateur local afin qu'il étudie les possibilités d'accueil de l'élève. Nous nous réservons par conséquent le droit de refuser la participation d'un élève par principe de sécurité.

Si la participation est confirmée, les parents restent seuls responsables et ne pourront, en cas d'accident, mettre en cause Vivalangues ou l'un des prestataires. Certains prestataires exigent d'ailleurs une décharge de responsabilité des parents, dans la langue du pays de préférence.

Nous préconisons également que l'élève nécessitant un régime particulier, emporte sa propre nourriture, c'est le cas notamment des allergies alimentaires au gluten et à l'arachide.

Nous pouvons être amenés également à demander un certificat médical de non contre-indication si un traitement médical est en cours. L'élève concerné fera alors son affaire, sous la responsabilité des enseignants, de la prise régulière des médicaments.

Pour les allergies saisonnières, nous conseillons fortement l'emploi d'antihistaminique car nous sommes dans l'incapacité de pouvoir garantir l'absence d'allergènes courants tels que acariens, poussières, moquette, poils d'animaux, pollen, etc ...

Enfin, s'agissant de régimes alimentaires liés à la religion, nous nous efforcerons d'en tenir compte dans toute la mesure du possible en informant les réceptifs sans que notre responsabilité puisse être engagée en cas de défaillance.

Comportement / vol / dégradation

Nous demandons des jeunes un comportement exemplaire dans l'autocar (propreté, discipline, courtoisie envers le conducteur), dans les familles d'accueil ou hôtels, et pendant les visites.

Les élèves doivent être informés clairement que les vols dans les magasins ou dans les familles sont sévèrement punis. Les victimes n'hésitent pas à faire intervenir la police et tout élève pris en flagrant délit de vol sera rapatrié aux frais des parents, voire retenu dans le pays et traduit devant la juridiction pénale.

Les élèves doivent respecter le patrimoine mobilier des familles (lit, matelas, moquette,...). Les actes volontaires de dégradation ne sont pas pris en charge par les assureurs. De ce fait, les parents auraient à supporter les conséquences pécuniaires des détériorations constatées. Il est strictement interdit de fumer chez les hôtes.

Les sorties le soir sont interdites sauf si les participants sont accompagnés par un membre de la famille. Les jeunes restent sous la responsabilité de leurs parents pour les dommages que ceux-ci pourraient causer ou dont ils pourraient être victimes.

Les compagnies maritimes ont attiré notre attention sur le fait que des jeunes étaient en possession de couteaux, bien sûr sans mauvaise intention. Nous vous rappelons que la détention d'armes, de couteaux, de bombes de gaz lacrymogène ou d'instruments contondants est strictement interdite et que les propriétaires risquent d'être arrêtés.

En ce qui concerne les traversées de nuit, les participants doivent prévoir un nécessaire de toilettes car l'accès aux autocars est interdit. Nous vous demandons également de bien vouloir avertir vos enfants qu'ils ne sont pas seuls à bord et que des familles ou des professionnels voyagent. Par conséquent, les jeunes à bord ne doivent pas manifester exagérément leur enthousiasme après 23h00 et un minimum de respect et de civilité est exigé vis à vis des autres passagers. Faute de quoi, le groupe et/ou l'établissement scolaire pourrait se voir refuser l'accès à bord au retour ou toute autre réservation ultérieure.

Que faire ?

Si votre enfant se perd : il doit s'adresser à un Policier et présenter la Carte d'Identité Vivalangues qu'il aura complétée au préalable. Appeler le professeur responsable du groupe

Si votre enfant est malade : il doit en faire part à sa famille d'accueil qui avertit de suite le professeur et l'organisateur. Les accompagnateurs ont la consigne de faire appel à l'organisme d'assistance qui est le seul habilité à prendre des mesures (hospitalisation, rapatriement).

Si votre enfant se plaint de son hébergement, des repas : là également il doit en faire part au professeur qui contactera le responsable sur place et qui, le cas échéant, se déplacera pour vérification. Si les griefs sont fondés, il sera changé de famille.

Annulation du séjour

Veillez vous reporter aux conditions d'annulation figurant sur la fiche individuelle d'inscription

Téléphone

Pour appeler de France en Grande-Bretagne ou Irlande : composez le 00-44 pour la Grande-Bretagne ou le 00-353 pour l'Irlande et le numéro du correspondant sans le 0.

Nous proposons également aux organisateurs un service de **Messagerie Vocale** qui vous permettra d'avoir des nouvelles du groupe pendant le séjour ou pour la préparation du voyage (confirmation des horaires de départ et/ou de retour,...). Le professeur vous transmettra le code personnel du groupe s'il décide d'activer ce service.